

Conditions Générales de ventes

La participation aux activités individuels ou de groupes sont soumis aux Conditions Générales suivantes que vous acceptez en réservant.

1. Mineur

Une personne mineur doit pouvoir fournir une autorisation parentale ou du tuteur légal pour :

- La participation du mineur ou de la mineure aux activités de l'association La Bretonne Baie de Morlaix
- Autoriser les responsables de l'association La Bretonne Baie de Morlaix à faire pratiquer, sur le mineur ou la mineure, les soins médicaux reconnus nécessaires par le médecin.
- Autoriser la diffusion de photos prises dans le cadre d'activités sur les supports de communication de l'association La Bretonne Baie de Morlaix, notamment le site internet.

2. Droit de rétractation

Conformément à l'Article L221-28, alinéa 12 du Code de la Consommation, de prestations d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ne sont pas soumises au droit de rétractation du consommateur quel que soit le mode d'achat ou de réservation.

3. Droits à l'image

Vous renoncez explicitement à vos droits à l'image pour toutes les photos prises par l'équipage ou les membres de l'association La Bretonne Baie de Morlaix lors des activités depuis le navires La Bretonne.

Vous autorisez l'association La Bretonne Baie de Morlaix à publier ces photos sur ses supports de communication, notamment le site internet.

4. Location de matériel

Vous pouvez louer du matériel de randonnée palmée auprès de l'association La Bretonne Baie de Morlaix :

- Exclusivement pour des randonnées palmée réalisées au sein de l'association La Bretonne Baie de Morlaix
- En fonction des disponibilités.
- Au tarif en vigueur.

5. Accueil de Groupes

• L'association La Bretonne Baie de Morlaix est seul juge de l'impossibilité de proposer une randonnée palmée pour des raisons météorologiques et ne devra aucun dédommagement au groupe. Dans ce cas, les randonnées palmée non effectuées ne seront pas facturées.

• Le pilote du bateau pourra refuser de se rendre sur les zones qui lui sembleraient dangereuses.

• Tous les membres du groupe doivent être capable de justifier d'une assurance en responsabilité civile en cours de validité.

• Une personne mineure doit fournir une Autorisation parentale telle que définie, 1. Mineur.

• L'acompte versé au titre de la randonnée palmée ne sera en aucun cas restitué en cas d'annulation d'un, de plusieurs randonneurs ou de tout le groupe.

• Montant de l'acompte : 30% du montant de la randonnée, sera à verser à la date de la

réservation, par virement bancaire, chèque bancaire à l'ordre de l'association La Bretonne Baie de Morlaix.

- Le solde doit être versé à l'issue du séjour en une seule fois (chèque ou virement).
- Si le groupe décidait de régler individuellement, l'association La Bretonne Baie de Morlaix appliquerait le tarif « individuel ».
- Toute randonnée réservée mais non effectuée sera facturée.
- L'association La Bretonne Baie de Morlaix confirmera la réservation, par mail, dès réception du devis validé et de l'acompte.
- Ne sont autorisées à bord des bateaux, uniquement les personnes adhérentes à l'association La Bretonne Baie de Morlaix

8. Litige et médiation

Toute réclamation ou suggestion relative à l'organisation ou au déroulement d'une randonnée palmée, d'une adhésion, doit être adressée, accompagnée des éventuels justificatifs, à l'attention de l'association La Bretonne Baie de Morlaix en précisant votre identité complète, la prestation concernée, le lieu et la date, par courrier à : l'association La Bretonne Baie de Morlaix, 18 Rte de la corniche 29630 PLOUGASNOU ou par e-mail. A l'issue de cette opération et à défaut de réponse satisfaisante, ou en l'absence de réponse dans un délai de 60 jours de notre part, vous pouvez saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisie sont disponibles sur son site : www.mtv.travel en faisant référence au contrat Nautisme en Bretagne.